

Nouvelles de l'enquête de l'Ombudsman sur Niagara, l'Ombudsman visite des établissements correctionnels, et autres nouvelles de l'Ombudsman de l'Ontario.

[View this email in your browser](#)



Twitter



Facebook



LinkedIn

L'ENQUÊTE SUR NIAGARA TOUCHE À SA FIN

L'équipe de l'Ombudsman s'est rendue dans la Région de Niagara en janvier pour faire des entrevues et recueillir des preuves dans le cadre d'une enquête de l'Équipe d'intervention spéciale de l'Ombudsman. Cette enquête porte sur un incident survenu lors d'une réunion du conseil régional le 7 décembre, durant laquelle un journaliste et un citoyen blogueur auraient été priés de quitter les lieux et leurs biens auraient été saisis. [En savoir plus sur cette enquête ici.](#) La plupart des entrevues étant maintenant terminées, l'Ombudsman commencera bientôt à rédiger ses conclusions et recommandations, qui seront communiquées à la municipalité en vue d'une réponse, avant la parution d'un rapport final.



L'OMBUDSMAN VISITE DES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS

Le 25 janvier, l'Ombudsman et la directrice des enquêtes, Sue Haslam, ont rencontré des responsables du Centre de détention d'Ottawa-Carleton, qu'ils ont visité. La visite d'observation est l'une de plusieurs visites prévues dans des prisons et des centres de détention, partout dans la province, ces établissements étant la première source de plaintes à notre Bureau (quelque 4 000 par an). L'Ombudsman Paul Dubé a dit qu'il souhaite vivement voir de ses propres yeux l'infrastructure, les espaces de vie et les conditions de détention, et rencontrer les intervenants. La plupart des plaintes sur les établissements correctionnels sont réglées rapidement, mais notre personnel signale les questions urgentes de santé et de sécurité, rencontre chaque trimestre de hauts responsables pour discuter des tendances de plaintes et fait un suivi des problèmes systémiques potentiels – comme le système déficient de suivi des détenus placés en isolement cellulaire, qui a déclenché le rapport de M. Dubé, [Les oubliés de la surveillance](#).



QUOI DE NEUF DANS LA LOI SUR LES MUNICIPALITÉS? C'EST DANS LES CARTES

Pouvez-vous nommer les quatre nouvelles exceptions aux règles des réunions publiques qui ont été incluses à la *Loi de 2001 sur les municipalités*, à compter du 1^{er} janvier? Nos deux nouvelles « [cartes-conseils](#) » [pour les municipalités](#) ont réponse à cette question, et à d'autres, et sont un guide de référence rapide pour les membres des conseils et les personnes qui suivent les affaires municipales. Nous avons présenté ces cartes pour la première fois à notre kiosque de la [conférence annuelle de la Rural Ontario Municipal Association](#), les 21-22 janvier à Toronto. L'Ombudsman Paul Dubé et le personnel ont alors assisté à plusieurs séances et rencontré des intervenants municipaux.



Consultez nos cartes-conseils et d'autres ressources de l'Ombudsman ici

RÉUNIONS MUNICIPALES À HUIS CLOS : DERNIERS CAS ET NOUVELLES

Canton de Lanark Highlands : L'Ombudsman a conclu que le Conseil du Canton avait enfreint la *Loi de 2001 sur les municipalités*, quand il avait discuté d'un logiciel financier et d'une autre question avec le personnel à huis clos le 17 juillet 2017. [Lire le rapport ici.](#)

Canton de North Huron : Une réunion à huis clos tenue le 11 décembre 2017, pour discuter du personnel de protection-incendie, n'a pas enfreint les règles des réunions publiques, a conclu l'Ombudsman, car les discussions cadraient avec les exceptions citées. [Lire le rapport ici.](#)

Nouveaux enregistrements : En janvier, le Conseil de la Ville de [Sarnia a annoncé que la municipalité allait commencer à faire des enregistrements des réunions à huis clos](#) – pratique que l'Ombudsman recommande régulièrement à toutes les municipalités, pour toutes les réunions, afin d'en conserver des comptes rendus complets et exacts.

VISITE DE LA DIRECTRICE DU NUMÉRIQUE DE L'ONTARIO

Le 16 janvier, le personnel de l'Ombudsman a entendu Hillary Hartley, directrice du numérique de l'Ontario, parler de la manière dont son équipe des services numériques travaille pour transformer les services gouvernementaux. [Consulter leur site Web pour en savoir plus sur ce qu'ils font.](#)



VISITE DU PERSONNEL DE L'OMBUDSMAN DES BERMUDES



Le 8 janvier, notre Bureau a accueilli Aquilah Fleming (à gauche), du Bureau de l'Ombudsman des Bermudes. Elle a rencontré les membres de notre équipe pour discuter de notre traitement des plaintes et de nos processus d'enquête.

EN CONTINU : PLAINTES SUR LE DRAINAGE MUNICIPAL

Inondations, débordements, égouts, puits – le drainage est une question sérieuse pour les municipalités, comme le personnel de l'Ombudsman l'a constaté durant ses deux premières années de réception des plaintes sur les municipalités. Quelques-unes, arrivant goutte à goutte – environ 30 par année – portent sur des problèmes de drainage. C'est ce qu'ont déclaré Joanna Bull, avocate de l'Ombudsman, et Jeff Cook, agent de règlement préventif, à la [conférence de la Drainage Superintendents Association of Ontario](#) le 25 janvier à London, Ontario. Tous deux ont expliqué que nous avons réglé les plaintes en clarifiant les processus municipaux (par exemple, cas où des résidents ont attribué le problème à l'enlèvement d'un barrage de castors sur leur propriété), et ils ont souligné que notre Bureau est un lieu de dernier recours. [En savoir plus sur notre surveillance des municipalités ici.](#)

ÉVÉNEMENTS EN FÉVRIER – OÙ NOUS SERONS

Le 15 février, le personnel de l'Ombudsman sera à la conférence annuelle de l'[Ontario University Registrars' Association](#) pour partager des renseignements et répondre aux questions – et deux membres de notre équipe de direction prendront la parole pour expliquer la manière dont nous travaillons avec les universités pour régler les problèmes. Notre personnel sera aussi à la foire des services gouvernementaux et des services aux consommateurs à Cloverdale Mall à Toronto le 24 février – passez nous voir et venez en apprendre plus sur notre travail!



EXPOSÉ DE CAS : TOTAL ZÉRO

Une étudiante s'était inscrite dans un programme collégial d'éducation de la petite enfance, mais n'avait pas pu le suivre. Elle avait informé le collège, mais comme elle avait manqué la date limite de retrait du cours, elle avait eu une note de zéro et avait dû payer un solde de 1 400 \$ de frais de scolarité. Notre examen a conclu qu'il y avait eu de mauvaises communications entre l'étudiante et les administrateurs du collège. À la suite de notre intervention, le collège lui a remboursé les 1 400 \$ et le zéro a été éliminé de son relevé de notes. Pour en savoir plus sur des cas réglés avec succès, [cliquez ici.](#)



CARRIÈRES AVEC L'OMBUDSMAN

Vous êtes un solutionneur énergique de problèmes qui s'intéresse aux politiques publiques? Notre Bureau recrute des agents de règlement préventif. [Cliquer ici pour en savoir plus.](#)

CAS DU SECTEUR PARAPUBLIC

Le mandat de l'Ombudsman a été élargi pour inclure les conseils scolaires le 1^{er} septembre 2015, puis les municipalités et les universités le 1^{er} janvier 2016. Jusqu'à présent, nous avons reçu 2 020 cas à propos des conseils scolaires, 6 174 cas à propos des municipalités et 486 cas à propos des universités.

Comme la plupart des quelque 21 000 cas que nous recevons chaque année, tous ont été résolus sans besoin d'enquête officielle, à de rares exceptions près.

[En savoir plus ici](#)

Portez plainte ou contactez nous en ligne

L'Ombudsman est un officier indépendant de l'Assemblée législative de l'Ontario, chargé de surveiller les organismes du gouvernement provincial ainsi que les municipalités, les universités et les conseils scolaires. L'Ombudsman Paul Dubé a commencé son premier mandat quinquennal le 1er avril 2016.

Copyright © 2018 Ombudsman Ontario, All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#)